

COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Adhérez en ligne

## LES PRIMES D'EQUIPE DISTRIBUTION ET TRAITEMENT 2022 LA CFDT RECLAME L'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION

La prime d'équipe est un dispositif collectif de reconnaissance et de management en vigueur depuis 2008 à la distribution. D'abord bénéficiant aux facteurs, elle a été étendue en 2017 aux RE et ROP, à l'ensemble des personnels de la distribution en 2020, et dernièrement aux personnels du traitement. Depuis peu, elle repose principalement sur des critères locaux visant à les rendre plus en lien avec les priorités identifiées dans le contrat d'objectifs des établissements et des DEX et DEXCIL. Pour une meilleure compréhension de tous, elle devait bénéficier d'un suivi renforcé plus régulier partagé avec les équipes, pourtant force est de constater qu'il n'en est rien...

### Les postières et postiers ne sont pas associés à la construction de la démarche

Sur de nombreux centres, les agents indiquent qu'ils n'ont pas été concertés sur le choix de ces indicateurs locaux qui parfois n'ont même pas été présentés. Le suivi au fil de l'eau n'est pas réalisé, et aucun point régulier lors des briefs n'est effectué. Dans un tel contexte, il leur est donc très difficile de voir où ils se situent vis-à-vis des objectifs et de mesurer l'écart qu'il leur reste éventuellement à combler.

### Nombreux sont ceux pénalisés par l'application d'un critère de présentéisme totalement injuste dans une période de crise sanitaire persistante.

Nous le constatons tous au quotidien, le Covid est de retour. Avec l'arrivée des deux derniers sous-variants BA.4 et BA.5 le nombre de personnes infectées ne cesse d'augmenter. La Poste, comme d'autres entreprises, est touchée une nouvelle fois de plein fouet et doit faire face à un taux d'absentéisme en hausse. Dernièrement le courrier est d'ailleurs resté confiné sur l'établissement de La Ciotat en raison du nombre de cas positifs. Pourtant, la BSCC s'entête à appliquer un critère de présentéisme si pénalisant qu'il en démotive la totalité des postières et postiers et éloigne totalement la prime de l'objectif initial de reconnaissance de l'investissement des postières et postiers.

### Pour la CFDT c'est inacceptable.

Dans un tel contexte, la CFDT a interpellé le DRH de la BSCC par courrier afin qu'il ouvre en urgence une concertation.

### Pour la CFDT la Prime d'équipe du second quadrimestre 2022 doit apporter « du plus » aux équipes des métiers de la distribution et du traitement.

**La BSCC doit respecter ses propres engagements sur l'association et le suivi des équipes à la construction de cette prime. Elle doit également neutraliser les impacts de la crise sanitaire dans le mode de calcul et revoir le critère de présentéisme totalement injuste et démotivant.**

## S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS


[f3c.cfdt.fr](http://f3c.cfdt.fr)